



travail puis "licenciement" à l'étranger sans contrat de travail

Par **bagus**, le 13/01/2013 à 11:10

Bonjour,

Mon "employeur" est français, installé en France ; il m'a dit de partir en indonésie gérer ses différentes affaires avec la promesse d'un contrat si tout se passait bien je n'aurai pas du partir sans contrat mais j'ai accepté car je voyais ça comme une super opportunité dans un endroit que j'adore une sorte de rêve pour moi et étant donné le contexte économique actuel je voulais absolument ce travail et cela fait un an maintenant. Plusieurs fois je lui ai parlé de mon contrat de travail, il m'a dit d'attendre un peu qu'il gérait tout ça et qu'il voulait voir un peu plus mes résultats. il y a environ un mois je lui ai rappelé lors de l'une de nos visios conférences pour faire le point sur nos affaires qu'en était-il de sa promesse de contrat, il m'a répondu qu'il n'y avait jamais été question de contrat et que d'ailleurs il n'y avait pas de collaboration entre nous!

je suis toujours en indonésie, je n'ai jamais eu des fiches de paie, d'entretien ou de licenciement, j'ai seulement eu un visa de travail en tant que manager de restaurant au nom de la société et des mails de mon ancien patron .

pensez vous que j'ai une marche de manœuvre et si oui quelle est la marche à suivre?
merci pour votre aide

Par **P.M.**, le 13/01/2013 à 14:46

Bonjour,

Il me semble urgent de vous rapprocher d'un avocat spécialiste...